https://www.snetap-fsu.fr/ACEN-Remuneration-ancienneté-nous-sommes-la-pour-vous-accompagner.html

ACEN : Rémunération, ancienneté : nous sommes là pour vous accompagner !

- Métiers - Tous métiers - CAP/CCP -

Date de mise en ligne : jeudi 10 septembre 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Rémunération : quand vais-je être payé·e ?

Chaque année, nous constatons d'énormes difficultés : certain·es collègues ne sont pas rémunéré·es pendant plusieurs semaines, parfois plusieurs mois. Ces situations sont totalement inadmissibles. Début juillet, nous avons obtenu des engagements du directeur de cabinet de la ministre pour que ces situations soient traitées en urgence et que des mesures empêchent qu'elles se reproduisent.

Contactez-nous dès que vous constatez un problème, mais aussi dès que vous craignez un retard de paiement lié à la signature de votre contrat : acen snetap-fsu.fr

Attention particulière pour les dossiers complétés après le 12 août :

Les dossiers parvenus au BPCO au plus tard le 12 août 2026 devraient permettre le versement d'une rémunération complète le 28 septembre.

Après le 12 août : cela risque de donner lieu au versement d'un acompte (90 %) fin sept/oct puis ensuite à une régularisation qu'il est souvent difficile de vérifier à postériori.

Nous œuvrons auprès du ministère en faveur de la mise en place d'une indemnité pour pallier le préjudice subi du fait du retard d'un versement de salaire.

Rémunération : l'impact de la reconnaissance et de ma reprise d'ancienneté

Il faut envoyer tous vos justificatifs d'expérience, sinon le recrutement se fait par défaut à l'échelon 1 même si c'est ensuite généralement corrigé par l'administration.

L'an dernier, nous avons porté de nombreux dossiers auprès de l'administration, qui ont abouti à des reversements de plusieurs milliers d'euros pour les collègues concerné·es. Revenez vers nous pour que nous fassions remonter les situations qui méritent un réexamen.

Vous tenir informé·es :

Vous pouvez demander à être inscrit sur notre liste de diffusion en nous envoyons un mail à snetap snetap-fsu.fr Ainsi, nous vous tiendrons informé·es tout au long de l'année : ouvertures de concours et dispositifs de préparation, étapes de la campagne de mobilité, congés de formation et toute autre mesure susceptible de vous concerner. L'an dernier, nous vous avons ainsi adressé une quinzaine de messages.

Copyright © SNETAP-FSU

Se syndiquer, une nécessité

Si nous n'en faisons pas une condition absolue de notre appui en cas de sollicitation, le fait d'adhérer au SNETAP-FSU nous renforce et nous donne les moyens d'agir et d'être à vos côtés toute l'année. Nous agissons d'abord en appui de nos collègues, pour défendre nos conditions de travail, l'enseignement agricole public et les moyens alloués à la formation des élèves, apprenti·es et étudiant·es. Le SNETAP-FSU et les organisations membres de l'Élan commun portent aussi une autre vision de l'agriculture et nous agissons contre les offensives de l'agro-industrie et l'accaparement des ressources par quelques-un·es. Nous sommes également engagé·es dans une lutte sans concession contre l'extrême droite et le funeste horizon qu'elle cherche à dresser devant nous.

Nos luttes sont nécessaires, nous les menons collectivement et nous les rendons joyeuses : nous ne nous résignons pas !

Toute adhésion ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 % : une cotisation de 100 € ne vous coûte réellement que 34 €

Copyright © SNETAP-FSU